
CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2015

Le conseil municipal légalement convoqué le 12 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
Mme PILVIN, MM. BARIL, COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, GUILMATRE, SAADI,
MM. BREHIER, HY, LE COMTE, conseillers.

Absents excusés : Mmes CANNOT, MARTIN, TENENBAUM et M. LEVEUF

Absent : M. DAKYO

Secrétaire de séance : Laurent BARIL

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de Mmes CANNOT et MARTIN étaient respectivement donnés à Mme GUILMATRE et M. BUSSON.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. FPIC 2015

1.1. Répartition des prélèvements au sein de l'ensemble intercommunal (Délibération n° 01-06-15)

Considérant

- la notification par les services de l'Etat du montant du prélèvement de 1 185 885 € au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) pour l'ensemble intercommunal « Communauté de Communes de Caux Estuaire et ses communes membres » pour l'année 2015 ;
- la nécessité de choisir entre plusieurs options de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) pour l'ensemble intercommunal Communauté de Communes de Caux Estuaire et ses communes membres pour l'année 2015, en fonction des règles de majorité prévues par la loi, avant le 30 juin 2015 ;
- la décision du Conseil Communautaire de Caux Estuaire ayant adopté une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2015 selon les mêmes critères que les années précédentes ;
- la nécessité que l'ensemble des conseils municipaux délibèrent avant le 30 juin 2015 pour approuver à la majorité simple cette répartition dérogatoire libre du FPIC pour l'année 2015 ;

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le mode de répartition « dérogatoire libre » du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) pour l'ensemble intercommunal Communauté de Communes de Caux Estuaire et ses communes membres tel que présenté, soit :
 - Un montant de 701 249 euros à financer par Caux Estuaire
 - Un montant de 484 636 euros à financer par les communes membres, dont 26 447,73 euros par la commune de Saint Laurent de Brèvedent
- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

2. PRODUITS COMMUNAUX

2.1. Tarif Vente de bois à la coopérative forestière

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, l'intervention de la coopérative forestière dans le bois du château pour exécuter une coupe d'extraction sur 4.60 ha.

La convention prévoyait le retrait des grumes et laisser à la commune, les houppiers pour la vente de bois de chauffage.

Le volume des houppiers étant très important après l'abattage des arbres, environ 150 tonnes de bois restent aujourd'hui au sol.

Afin de libérer rapidement les espaces pour recréer des chemins d'accès, et après nouvelle consultation avec la coopérative nord seine foret,

Celle-ci nous propose d'exploiter les houppiers en billons d'industrie et de les acheter à 7 euro la tonne.

Souhaitant sécuriser et libérer rapidement les accès du bois, le conseil municipal décide de vendre les feuillus (Branches de petits diamètres) à la coopérative Nord seine foret pour un montant de **7 euro la tonne.**

3. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

3.1. Rôle et missions des élus

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal en mars 2014 et afin de remettre à jour le P.C.S., il est demandé aux conseillers municipaux de choisir leurs rôles et leurs missions dans les différentes cellules constituées Le P.C.S. sera donc modifié et transmis aux services préfectoraux.

4. TOUR DE TABLE

Alain COUILLARD

- ↳ rappelle que l'abattage des arbres dans le bois du château a apporté à ce jour une recette de 8927 €. La vente des houppiers peut être estimée entre 1500 et 2000 €. La totalité des travaux devrait être terminé fin septembre.
- ↳ le marquage au sol devrait débuter lundi 22 juin
- ↳ le programme 2014 d'éclairage public est en cours. De nouveaux lampadaires sont posés.
- ↳ l'intervention d'une entreprise sera nécessaire pour traiter la charpente du presbytère.
- ↳ Dans le cadre de la préparation des travaux de renforcement du réseau eau potable, côte des Châtaigniers, le cabinet FLEURET et associés a été retenu pour effectuer le levé topographique. Coût de la prestation : 3 360 € ttc.

Prochaines réunions

- Conseil Municipal	☞	Jeudi 02 juillet 2015	à 19h00.
	☞	Jeudi 10 septembre 2015	à 19h00.
	☞	Mardi 13 octobre 2015	à 19h00.
	☞	Jeudi 17 décembre 2015	à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.